



CGV vente et installation de la TCS station de recharge

1. Prestations du TCS

Nos services comprennent la livraison à domicile de la station de recharge TCS que vous avez sélectionnée sur www.tcs.ch, son installation (montage mural) ainsi qu'une courte formation par un patrouilleur. Utilisez la recherche auto TCS pour trouver la bonne station de recharge pour quasiment tous les véhicules électriques. La station de recharge de TCS peut être acquise exclusivement par des membres du TCS, et uniquement en Suisse.

2. Conclusion du contrat

La commande de la station de recharge du TCS est définitive pour vous. Le contrat d'achat n'est conclu qu'après notre confirmation écrite de l'achat.

3. Paiement

Le prix d'achat que nous avons indiqué comprend les coûts de la station de recharge choisie, sa livraison, son installation et une courte formation par un patrouilleur du TCS formé. Le montant d'achat doit être payé dans les 30 jours suivant la livraison de la facture.

4. Exigences techniques pour l'installation

La condition préalable à l'installation de la station de recharge est la présence d'une prise CEE triphasée (16 ampères) à proximité immédiate de votre parking ou garage.

L'installation professionnelle de la prise de courant CEE par un électricien est à la charge du client. L'installation de votre prise CEE n'est pas comprise dans le prix d'achat de la station de recharge du TCS et sera facturée directement par l'électricien.

Note: La borne de charge peut être installée sur un support plat en béton, en maçonnerie ou en bois, comme un mur de maison ou une poutre en bois d'une largeur minimale de 30cm. Les fixations qui s'en écartent (par exemple, les fixations sur des matériaux isolants, des poutres métalliques, etc.) doivent déjà être mentionnées dans la commande et les fixations spéciales nécessaires doivent être préparées par le client. Le TCS est en droit de refuser le montage si les conditions d'installation ne sont manifestement pas remplies.

5. Installation

La station de recharge du TCS est installée et raccordée à votre prise CEE par un patrouilleur du TCS, qui vous présentera brièvement comment utiliser la station de recharge.

6. Garantie

Le Touring Club Suisse TCS, Chemin de Blandonnet 4, 1214 Vernier, vous accorde une garantie de deux ans sur la borne recharge domestique TCS. Cette garantie est annulée en cas d'intervention non autorisée sur la station de recharge par le client ou des tiers, qui ne garantissent plus son fonctionnement correct et sûr. La période de garantie part à compter de l'installation ou de la remise de la station de recharge par le patrouilleur. Si une panne survient le TCS apprécie s'il faut réparer ou remplacer la borne de recharge.

En cas de défaillance de la borne de recharge, nous nous occupons de fournir gratuitement et en exclusivité pour les membres du TCS un appareil de recharge dans les six heures ouvrables. Les détenteurs d'une borne de recharge domestique TCS sans TCS Sociétariat en cours se verront remettre un appareil de recharge par la poste dès que nous aurons reçu la borne de recharge défaillante.

7. Responsabilité

Le TCS n'est responsable que de l'installation correcte de la station de recharge par le patrouilleur. Le choix de la borne de recharge domestique adaptée et la configuration de la prise CEE relevant de la responsabilité du client, de même que la vérification des autres conditions requises telles que l'adéquation du sol et, le cas échéant, l'autorisation de tiers (gestionnaire de propriétés par étages, etc.), nous déclinons toute responsabilité à cet égard. Le client est également responsable en cas de préparation insuffisante du sol.

8. Droit applicable; for juridique

Le présent contrat est soumis au droit suisse. Pour les litiges relatifs au présent contrat, les tribunaux du canton de Berne sont seuls compétents, sous réserve de la compétence obligatoire du Code de procédure civile suisse, en particulier le lieu de juridiction du consommateur (art. 32 du Code civil suisse).